



AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2019/4287/165 du 5 mars 2020 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, au SYNDICAT INTERCOMMUNAL SIDERO a été autorisé à l'exploitation d'une grue auxiliaire sur camion Marque PALFINGER, type PC2700 B, numéro de construction 100502185.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent faire appel contre l'autorisation susdite auprès du Tribunal Administratif.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir le jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 16 mars 2020

le secrétaire,

le bourgmestre,